



Sherbrooke, le 10 avril 2019

Aux curés, administrateurs, animateurs et animatrices paroissiaux
Aux membres des assemblées de fabrique,

Objet : Session sur «L'Assemblée de fabrique»

Bonjour !

Vous avez accepté d'assumer une responsabilité dans l'administration des biens d'une fabrique de l'archidiocèse. Vous souhaitez sûrement exercer cette fonction avec compétence, sécurité et intégrité. Pour ce faire, une bonne connaissance de l'Église, du droit civil particulier aux fabriques de même que du droit de l'Église catholique est requise.

C'est pourquoi, l'archidiocèse vous invite à participer à la session « L'Assemblée de fabrique ». Cette formation est offerte tant pour les curés, que pour les animateurs paroissiaux, les présidents d'assemblées de fabrique, les marguilliers, les membres des Conseils de gestion et les secrétaires de paroisse. Sont plus particulièrement conviés ceux et celles qui débutent dans l'accomplissement de l'une de ces fonctions.

Cette session traitera des sujets suivants : la mission de l'Église, la structure de l'Église diocésaine, le rôle des administrateurs, les lois et règlements qui encadrent les fabriques et les liens entre les différents conseils paroissiaux.

Je partagerai l'animation de cette formation avec monsieur Normand Paquette, économiste diocésain. Une session se donnera à **Sherbrooke sur 2 soirées, soit le mardi 23 avril et le mercredi 1^{er} mai prochains** de 19 h à 22 h à la salle Cabana au 95 rue Ozias-Leduc (arrière de la cathédrale) à Sherbrooke. Pour l'inscription, nous vous invitons à communiquer avec madame Danielle Lachance au :

819 563-9934 poste 401 ou à l'adresse courriel dlachance@diocesedesherbroke.org
avant le 18 avril 2019.

Les frais d'inscription sont de 15 \$ par personne, payables sur place ; le chèque doit être fait à l'ordre de la C.A.C.R.S. (Corporation archiépiscopale catholique romaine de Sherbrooke).

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

GB/dl

Guy Boulanger, ptre
Chancelier et vicaire général

N.B. : La session peut être offerte sur demande en région avec un minimum de 15 personnes.